



Mise à pied / Exclusion Club

Par **Alison57**, le **25/10/2023 à 16:12**

Bonjour,

Je suis licenciée au sein du même club de football depuis 2015. Mon club a fusionné en 2021 et depuis cette fusion les relations sont assez tendues avec le nouveau comité mis en place (pour cause un management misogyne qui dénigre et ne respecte pas le football féminin). Après plusieurs réunions qui n'ont servi à rien pour résoudre les problèmes, j'ai publié en commentaire sur Facebook (sous la publication d'une amie et non sur la page du club) le fond de ma pensée. Rien d'insultant uniquement que nous nous sentions délaissés au sein du club, que nous étions dirigés par des incompetents et que le président ne s'était toujours pas présenté à nous depuis maintenant 3 saisons. J'ai ajouté que le club n'avait plus de valeurs morales. De ce fait, j'ai de suite été convoquée par le comité qui m'a suspendue pour une période de 2 mois (soit 8 matchs de suspension). De plus ils exigent des excuses publiques. En attendant ils refusent de valider ma licence pour cette saison 2023-2024. Ont-ils le droit d'agir ainsi ? Un recours juridique est-il possible ?

Par **jodelariege**, le **25/10/2023 à 16:22**

bonjour

le texte ci-dessous concerne les associations donc je suppose les clubs sportifs

lire à "faute grave" ; le terme d'incompétent peut être considéré comme une insulte (ou pas...)

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F71#>:

Par **Karpov11**, le **25/10/2023 à 16:25**

Bonjour,

Voir les statuts de votre club si la procédure de suspension a été respectée et si les conditions de refus d'une nouvelle adhésion ont également été respectées.

Vous pouvez vous rapprocher du président de la commission de discipline de votre ligue ou

de votre comité départemental.

Cordialement